

**Manuel des Nations Unies
à l'usage des pelotons d'engagement**

**Première édition
2022**



Document élaboré par :

Bureau des affaires militaires
Département des opérations de paix
Secrétariat de l'ONU
One UN Plaza, New York, NY 10017
Tél. : 917 367 2487

Document approuvé par :

Jean-Pierre Lacroix
Secrétaire général adjoint aux opérations de paix
Département des opérations de paix (DPO)

Date d'approbation : 18 octobre 2022

Service à contacter : DPO/OMA/PDT

Date de révision : 1^{er} novembre 2025

Référence : 2022.11

Imprimé au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York



© Nations Unies 2022. Le présent document est protégé par le droit d'auteur en vertu du Protocole annexe 2 à la Convention universelle sur le droit d'auteur. Néanmoins, les autorités gouvernementales ou les États Membres peuvent librement photocopier toute partie de cette publication pour en faire un usage exclusif au sein de leurs instituts de formation. Aucune partie ne peut toutefois être reproduite pour la vente ou la diffusion à grande échelle sans l'autorisation écrite expresse du Bureau des affaires militaires du Département des opérations de paix.

Avant-propos



Le bataillon d'infanterie des Nations Unies, pierre angulaire des opérations de maintien de la paix, constitue la présence en uniforme la plus visible au sein de nos missions sur le terrain. Le Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies (2020) offre aux pays fournisseurs de contingents des orientations sur le déploiement des bataillons d'infanterie et la conduite des opérations de maintien de la paix sur le terrain. Le peloton d'engagement étant désormais intégrée au bataillon, l'objet du présent manuel est de fournir des conseils au niveau opérationnel sur l'emploi de cette capacité.

Nous savons que les échanges directs avec tous les membres de la population locale sont essentiels pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix et l'exécution des mandats en matière de protection. Il est primordial de disposer d'une vision d'ensemble de l'environnement opérationnel, et la diversité des soldats de la paix des Nations Unies est une force qu'il faut mettre à profit dans le cadre du dialogue avec les populations.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Groupe de travail des États Membres, qui a élaboré le présent manuel conjointement avec le Bureau des affaires militaires. Je suis persuadé que ce document contribuera à la réussite des opérations de maintien de la paix et à la mise en œuvre des activités transversales liées aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

Le présent ouvrage est une ressource précieuse pour nos bataillons d'infanterie, ainsi que pour tous les commandants et contingents militaires qui entretiennent un dialogue avec les membres des populations locales, les personnes influentes, les dirigeants locaux, les autres contingents et l'ensemble de la mission.



Jean-Pierre Lacroix

Secrétaire général adjoint aux opérations de paix
Département des opérations de paix

Préface



Le Bureau des affaires militaires continue de s'employer à améliorer et à appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, conscient que ces opérations sont de plus en plus complexes, notamment en raison de l'évolution constante de l'environnement opérationnel, de l'aggravation des risques de sécurité et de l'augmentation des niveaux de menace. Je suis très heureux de vous présenter ce Manuel des Nations Unies à l'usage des pelotons d'engagement qui est appelé à servir de guide pratique à nos bataillons d'infanterie, mais aussi à l'ensemble des commandants, du personnel et des contingents déployés dans des opérations de maintien de la paix.

Le Bureau des affaires militaires présente aujourd'hui le peloton d'engagement, qui fait partie intégrante de la structure du bataillon d'infanterie des Nations Unies. Cette capacité est avant tout une unité militaire tactique utilisée pour affiner l'appréciation de la situation, entretenir et améliorer la coopération et favoriser le dialogue afin d'établir des relations avec les populations locales dans la zone de conflit et de mieux comprendre leur situation.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les entités internes et externes au Département des opérations de paix (DOP) et au Groupe de travail des États Membres, coprésidé par le Canada et l'Uruguay, pour le soutien et la contribution importante qu'ils ont apportés à l'élaboration du présent manuel. Le Manuel des Nations Unies à l'usage des pelotons d'engagement est un document évolutif que nous continuerons d'améliorer et de mettre à jour afin de faire en sorte qu'il reste pertinent dans un environnement opérationnel en constante évolution et qu'il réponde aux aspirations des États Membres et de l'Organisation.





Général Birame Diop
Sous-Secrétaire général
Bureau des affaires militaires
Département des opérations de paix

Table des matières



Introduction	4
Contexte.....	5
Objet	6
Champ d'application.....	6
1. Cadre conceptuel.....	7
1.1. Contexte	7
1.2. Définir l'engagement.....	9
1.3. Principes du dialogue	10
1.4. Effets et retombées des activités du peloton e-la section sur la population	12
2. Fonctions principales, mission et tâches	13
2.1. Fonctions principales.....	13
2.2. Mission.....	14
2.3. Tâches principales	14
3. Concept d'emploi	16
3.1. Organisation du peloton d'engagement.....	16
3.2. Commandement et contrôle	17
3.3. Fonctions et attributions	18
3.4. Compétences et connaissances.....	1920
3.5. Coordination avec le personnel et les parties prenantes de la mission.....	20
4. Planification et établissement de rapports	22
4.1. Plan de d'engagement du bataillon	22
4.2. Processus de planification du peloton d'engagement	22
4.3. Évaluation des risques et des menaces	23
4.4. Considérations sur la planification des activités d'engagement.....	24
4.5. Gestion de l'information du peloton d'engagement.....	25
5. Formation et évaluation	27
5.1. Structure et aperçu du logiciel de formation	27
5.2. Processus d'évaluation	28
Définitions.....	29
Références.....	32
Annexes.....	34

Introduction



Les pelotons d'engagement sont des unités militaires tactiques utilisées pour affiner ou améliorer l'appréciation de la situation et la collecte d'informations tout en renforçant la cartographie du terrain humain à disposition du (de la) commandant(e) du bataillon d'infanterie. Ces pelotons, qui doivent comprendre au moins 50 % de femmes, peuvent faire le lien avec une part plus importante et plus représentative de la population locale afin de permettre au (à la) commandant(e) de bénéficier d'une plus grande adhésion et de mieux apprécier la situation en ce qui concerne les activités, les préoccupations et les principaux acteurs de la zone d'opérations. Le peloton d'engagement peut appuyer un engagement nourri entre les officiers du bataillon d'infanterie et les dirigeants locaux et personnes influentes parmi les populations vivant dans la zone d'opérations du bataillon. **Les tâches principales du personnel du peloton dans l'exercice de ses fonctions sont les suivantes : observer, engager (comprendre cela dans le sens de dialoguer) et rendre compte.** Cette capacité intégrée aux bataillons d'infanterie des Nations Unies permet de veiller à ce que les activités de collecte et de diffusion de l'information soient délibérément planifiées, exécutées et suivies en utilisant la bonne filière de remontée de l'information.



La protection des civils, composante essentielle de la mise en œuvre d'un mandat, est une tâche de premier plan. Le bataillon d'infanterie des Nations Unies aura plus de chances d'acquérir des renseignements précis sur les populations locales en lien avec le maintien de la paix si la composition de l'unité est diversifiée (déploiement de femmes et d'hommes aux expériences, compétences et origines multiples), ce qui aura pour effet de réduire le risque de préjugés liés à l'âge, au genre, à la culture ou à l'appartenance religieuse. L'engagement ascendant et la lutte contre les préjugés permettent au peloton d'engagement de recueillir des informations plus pertinentes, en particulier pour traiter les questions liées à l'origine ethnique, au genre et à la situation socioéconomique dans la zone d'opérations.

L'engagement avec la population doit permettre de collecter des informations auprès des femmes, des jeunes, des hommes, des garçons et des filles afin de résoudre les problèmes de sécurité, de santé ou d'environnement. Pour produire des résultats concrets dans le cadre des processus décisionnels au niveau local, ces échanges doivent être l'occasion de promouvoir le principe de participation égale des femmes et des hommes aux normes et structures sociétales. Il arrive, au sein des sociétés et des communautés, que les décisions soient prises collectivement, par exemple lorsqu'il s'agit de statuer sur la construction et l'emplacement des écoles, des ponts ou des marchés, de se mettre d'accord sur l'ouverture de la saison des récoltes ou de la saison de

croissance en fonction de l'arrivée des pluies ou de décider de renforcer les mesures de sécurité de proximité, et ces décisions collectives sont prises dans l'intérêt de la communauté.

Un engagement efficace permet de responsabiliser toutes les parties qui ont intérêt à instaurer un environnement stable et sûr et de garantir que les résultats répondent véritablement aux besoins de la population. Il convient de signaler que les décisions et mesures à court terme peuvent avoir des répercussions durables, souvent irréversibles, sur l'environnement, sur la stabilité au sein de la population et sur les communautés environnantes.

L'efficacité des échanges avec tous les membres de la population locale est cruciale pour assurer le succès des opérations de maintien de la paix et l'exécution des mandats en matière de protection. La présence de soldats de la paix rapproche les commandants de la population qu'ils ont pour mission de protéger. Des interactions et des échanges de qualité avec la population ont pour effet d'améliorer les connaissances, la compréhension et la diffusion de l'information, ce qui permet de mettre au point des dispositifs de protection efficaces, de nature à renforcer la crédibilité de la mission auprès de la population. Ainsi, à la MONUSCO, un groupe ou section d'engagement féminine a recueilli les vues de centaines de femmes dans les camps de déplacés de Loda et de Roe, dans le territoire de Djugu, ce qui a permis au commandement du bataillon de déterminer où multiplier les patrouilles et où renforcer la présence afin de prévenir les violences sexuelles liées aux conflits. En conséquence, des patrouilles d'interposition sont envoyées régulièrement dans les zones d'insécurité où travaillent les femmes afin d'assurer leur protection et d'appuyer les dispositifs d'alerte précoce.

Comme énoncé dans le Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies, « **la mission [du peloton d'engagement] est d'améliorer la connaissance de la situation du bataillon en cartographiant la démographie de la zone des opérations afin d'identifier les zones vulnérables et les populations à risque** ». Il est désormais préconisé dans la version révisée du manuel et l'état des besoins par unité de recourir à un peloton d'engagement pour améliorer la capacité des commandants de bataillons d'infanterie des Nations Unies de mobiliser la population locale.

Contexte

Compte tenu des effets durables et dévastateurs des violations des droits humains sur les populations, les forces militaires employées dans toute mission doivent disposer des outils nécessaires pour interagir avec ces populations, être informées de toute violation du droit international des droits de l'homme afin de pouvoir y répondre. Pour disposer d'une vision d'ensemble de l'environnement opérationnel, la force doit déployer des soldates de la paix dans les régions où les normes traditionnelles de genre peuvent empêcher les habitantes de participer aux processus d'engagement avec la population et de prise de décisions. Les membres du peloton d'engagement veillent à ce que tous les membres de la population – pas seulement les hommes – aient la possibilité de participer au processus de paix engagé. La collecte d'informations auprès de la population locale et la compréhension des renseignements ainsi obtenus peuvent aider à recenser

les besoins particuliers des femmes, des hommes, des filles et des garçons, tout en déterminant les risques auxquels ils sont exposés.

Objet

Le présent manuel vise à faciliter la définition du cadre opérationnel des bataillons d'infanterie des Nations Unies déployés dans les missions. Les orientations qu'il comporte concernent les niveaux opérationnel et tactique et englobent la planification et l'inclusion du personnel des pelotons d'engagement dans les activités de la composante militaire. Les directives, procédures et modèles figurant dans le présent document doivent être envisagés comme des recommandations qui peuvent être ajustées si nécessaire pour les adapter à un contexte donné, aux activités opérationnelles, aux besoins de la mission et à la doctrine nationale relative aux bataillons d'infanterie. Grâce au peloton d'engagement, le (la) commandant(e) du bataillon dispose d'une unité spécifiquement formée pour interagir avec la population, observer la situation et faire remonter les informations pertinentes. Le présent manuel est un guide destiné au personnel des bataillons d'infanterie sur l'exécution, la coordination et la gestion des activités du bataillon liées aux relations avec la population.

Champ d'application

Le présent manuel s'adresse aux bataillons d'infanterie déployés dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier ceux dont le mandat est axé sur la protection des civils, la protection de l'enfance, les violences sexuelles liées aux conflits et la promotion et la protection des droits humains. Il bénéficiera à l'ensemble du personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies car chacun et chacune a un rôle à jouer dans l'entretien d'un engagement avec les populations locales.

CHAPITRE 1



1. Cadre conceptuel

1.1. Contexte

Le concept de peloton d'engagement, introduit par le Département des opérations de paix (DOP), vise à appuyer la mise au point de solutions créatives au profit de la société civile qui travaille et vit au sein de l'environnement opérationnel des unités militaires, en tenant compte de sa complexité et du caractère évolutif de sa situation. La protection des civils est une priorité pour les opérations de maintien de la paix et passe par l'ouverture d'un engagement avec la population au niveau de la mission. Pour accomplir cette tâche, certains pays fournisseurs de contingents et certaines missions ont constitué des groupes d'engagement féminines dont la mission principale consiste à planifier et à établir un engagement en face à face avec les organisations locales et à se rapprocher de la population, en particulier dans les zones où il est interdit aux femmes de parler aux hommes. Il est ressorti de ces premiers échanges qu'il fallait accroître le nombre de femmes à l'appui des éléments de manœuvre. À mesure que le DPO affinait ce projet, le concept a évolué pour ouvrir la voie à un peloton mixte composé au moins pour moitié de femmes afin d'assurer un engagement réel avec les populations locales et de consolider les liens existants.



La création des pelotons d'engagement constitue une réponse opportune au rapport dit « Santos Cruz » de 2018 sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus. L'auteur de ce rapport faisait état de lacunes dans la collecte d'informations par les composantes militaires des Nations Unies auprès des populations locales. Selon lui, cette situation était due à l'absence de renseignement humain, à une appréciation insuffisante de la situation et au manque de capacité ou de volonté d'ouvrir un dialogue actif avec la population locale. Dans la version révisée du Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies, cette tâche est considérée comme essentielle puisqu'il y est énoncé que « le bataillon doit inclure [le dialogue avec la population] dans sa planification et ses opérations ».

De nombreux éléments factuels montrent que l'intégration de femmes dans les opérations de maintien de la paix améliore l'efficacité opérationnelle¹. Une équipe à la composition diverse, dont les membres possèdent un large éventail de compétences dans l'environnement complexe du maintien de la paix, est un atout pour la planification et la prise de décisions. Le DOP a ajouté le cadre des pelotons d'engagement à la version de 2020 du Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies. Le peloton d'engagement a pour mission de multiplier et d'améliorer les possibilités d'interaction et d'engagement avec les populations locales et de permettre aux composantes militaires de mieux apprécier la situation. La diversité des profils des soldates et soldats de la paix des Nations Unies permet d'améliorer le engagement avec les membres des populations.

Le présent Manuel à l'usage des pelotons d'engagement doit être lu en conjonction avec le Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie et d'autres doctrines pertinentes des Nations Unies, telles que le Manuel de protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Manuel pour les missions des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits, la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes et les instructions permanentes propres à la mission.

Dans sa résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, le Conseil de sécurité a reconnu pour la première fois les effets préjudiciables et disproportionnés des conflits armés sur les femmes et les filles et demandé instamment aux États Membres, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres acteurs de remédier à ce problème. Le déploiement des pelotons d'engagement est déterminant pour assurer l'intégration des quatre piliers de l'action menée en ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité (participation, protection, prévention et activités de secours et de relèvement tenant compte des questions de genre) dans l'exécution du mandat de la composante militaire aux niveaux opérationnel et tactique. Le schéma 1 ci-dessous illustre les trois niveaux de protection des civils dans lesquels les soldates et soldats de la paix peuvent exercer une influence positive sur l'engagement et les processus de paix au niveau local tout en renforçant la sécurité des femmes, des hommes, des filles et des garçons.

¹ Les activités de maintien de la paix ayant évolué afin de tenir compte de la diversité des populations que nous servons, les femmes sont de plus en plus nombreuses au sein de la famille du maintien de la paix, ce qui rend les opérations plus efficaces. Pour en savoir plus sur les femmes dans le maintien de la paix, veuillez consulter le site suivant : <https://peacekeeping.un.org/fr/women-peacekeeping>.

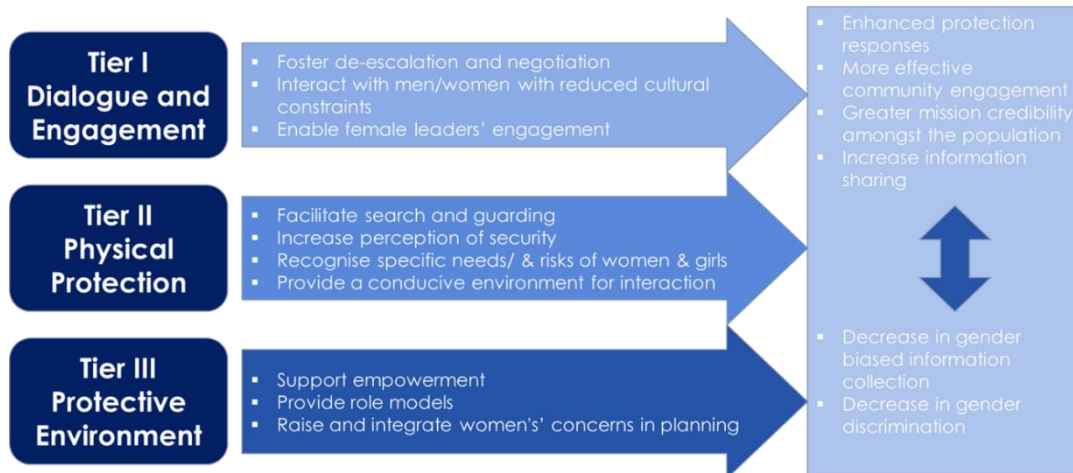


Schéma 1 : Les trois niveaux de protection des civils

1.2. Définir l'engagement

Les activités d'engagement doivent être coordonnées et ne doivent pas entrer en conflit avec les activités menées par les autres acteurs présents dans la zone d'opérations afin que la présence des unités militaires n'ait pas d'effets négatifs sur la population locale, les activités des autres acteurs et les autres opérations militaires.

- La notion de « mobilisation citoyenne » recouvre l'ensemble des actions individuelles et collectives qui visent à faire émerger des questions d'intérêt public et à y apporter des réponses.
- On entend par « dialogue avec la population » la communication entretenue par le bataillon d'infanterie des Nations Unies avec les membres de la population et autres acteurs présents dans la zone d'opérations dans le but d'améliorer la coopération.
- L'« effet de l'engagement » est le résultat escompté, qui doit être coordonné, synchronisé, planifié et communiqué.

Il est énoncé dans le Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies que l'engagement peut améliorer la protection de la force grâce à une meilleure connaissance de la situation et garantir que les violations de la politique des Nations Unies ou du droit international sont reconnues et signalées. L'engagement avec le gouvernement du pays hôte, les parties au conflit et d'autres groupes armés peut contribuer à améliorer les relations entre la force et la communauté locale. L'engagement doit chercher à dissuader et à prévenir les violences sexuelles liées au conflit (CRSV) et autres violations des droits humains, et à promouvoir des processus pacifiques, l'inclusion des femmes dans l'engagement et le respect du droit international humanitaire. La collecte d'informations auprès de la population locale peut aider à identifier les besoins et les risques spécifiques des hommes, des femmes, des garçons et des filles. Le suivi et

l'analyse de ces risques permettent d'identifier les « points sensibles » qui peuvent être ciblés par une présence militaire accrue afin d'éviter une escalade de la violence.

Dans le Manuel de protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, référence essentielle, il est indiqué que l'engagement avec la population doit être considéré comme la pierre angulaire de toute mesure de protection des civils : « Les missions doivent nouer l'engagement avec les communautés dès les premières étapes de la planification et du démarrage de la mission, pendant le cycle de vie de la mission, jusqu'au retrait et à la clôture ».

1.3. Principes d'engagement

L'engagement est une activité d'échange d'informations. Le respect des cinq principes directeurs de l'engagement avec la population permet d'assurer l'exécution cohérente des tâches connexes. De la qualité des relations avec la population découle l'amélioration des contacts, de la fiabilité des informations et de la compréhension, ainsi qu'un sentiment d'implication pour toutes les parties présentes dans la zone d'opérations.

1. Clarté des objectifs

- La compréhension des tenants et aboutissants de l'engagement et du contexte permet d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'engagement efficace.
- En ce qui concerne la ou les techniques d'engagement, il convient de s'assurer a) que ces techniques sont adaptées à l'effet escompté, b) qu'elles sont conformes à l'approche choisie pour la population ciblée et c) que les ressources nécessaires sont disponibles.
- Il importe de comprendre comment les participants peuvent influencer sur les décisions et, ce qui est tout aussi important, de faire la différence entre les facteurs qui peuvent être contrôlés et ceux qui ne peuvent pas l'être.

2. Communication efficace

- L'engagement avec la population est avant tout une question de communication efficace.
- Le processus consistant à fournir des informations précises en temps et en heure et à montrer que le retour d'information est accepté et entendu est bidirectionnel.
- L'équipe chargée de nouer des liens avec la population doit être prête à répondre aux questions lors des échanges et éviter de faire des promesses ou de donner des réponses erronées ou ne relevant pas de son domaine de responsabilité.



- Il ne faut pas perdre de vue que la communication n'est pas unidirectionnelle et qu'elle consiste tout autant à collecter des informations qu'à en diffuser ou à en transmettre. Le jargon et le langage technique sont à proscrire.
- Le recours à des assistants multilingues peut faciliter les échanges et la communication avec la population locale.

3. Inclusivité

- Se montrer aussi inclusif que possible avec tous les participants, femmes, hommes, jeunes et enfants participant à l'engagement.
- Apprendre à connaître et à comprendre les communautés ou les groupes concernés.
- Accepter et respecter leur diversité.
- Tenir compte des différents objectifs et priorités et veiller à ce que les groupes d'intérêt dominants ne soient pas les seuls à être entendus.
- Accorder une attention particulière aux besoins des groupes qui ont tendance à être sous-représentés.

4. Respect des délais

- Les participants doivent avoir des attentes réalistes quant à la durée ou à la longueur des échanges lorsque des retours d'information ou des réponses sont attendus ou requis.
- Toute réponse ou solution convenue doit être apportée en temps voulu.

5. Souplesse et réactivité

- Le plan d'engagement doit être souple.
- Le calendrier est susceptible d'évoluer, et il peut être nécessaire d'apporter des ajustements tout au long du processus d'engagement en fonction des observations formulées et des discussions tenues.
- L'environnement et la situation locale peuvent changer rapidement.
- La souplesse s'impose lors des phases de planification et de mise en œuvre.



- Il faut être prêt(e) à revoir et à ajuster en permanence la manière dont on interagit avec la population au cours de tout échange ou discussion.

1.4. Effets et retombées des activités du peloton d'engagement

La coopération avec la population passe par une bonne communication et une présence durable ; les échanges ponctuels ou exceptionnels n'ont que des effets limités. La communication bidirectionnelle, caractérisée par le dialogue, les échanges de vues et l'écoute, est essentielle. S'il est positif, l'engagement peut ouvrir la voie à des relations durables et de long terme. Il permet aux bataillons d'infanterie des Nations Unies de mieux connaître les populations locales, de faire en sorte qu'elles comprennent mieux les objectifs de la mission et de renforcer leur sûreté et leur sécurité.

Résultats escomptés pour la mission :

- Amélioration de la qualité des informations grâce à une interaction permettant d'identifier les préoccupations de la population et les difficultés qu'elle rencontre.
- Les activités d'engagement, les échanges avec les principaux dirigeants et la compréhension des besoins de la population permettent de mieux cerner la façon d'exécuter le mandat de façon efficace.
- Amélioration possible de l'accord sur le processus de paix et de sa mise en œuvre.

Résultats escomptés pour les populations ou les groupes :

- Les individus et les groupes sont engagés dans un dialogue.
- La population se sent en possession de moyens concrets lui permettant de contribuer à sa sûreté et à sa sécurité.
- Les populations, les groupes et les individus sont informés et sensibilisés à diverses questions importantes pour eux et sont invités à participer et à apporter une réelle contribution à la recherche de solutions.

CHAPITRE 2



2. Fonctions principales, mission et tâches

Le contexte opérationnel et les menaces qui pèsent sur les civils varient considérablement d'une zone géographique à l'autre au sein d'une même mission, mais les fonctions principales, la mission et les tâches du peloton d'engagement demeurent cohérentes, indépendamment de l'environnement opérationnel.

2.1. Fonctions principales

1. Amélioration de l'appréciation de la situation

Le peloton d'engagement doit être en mesure de déterminer, distinguer ou reconnaître les préoccupations ou les besoins particuliers de la population, y compris les risques éventuels, les zones sensibles ou les groupes marginalisés. La collecte de données passe par l'observation, l'engagement avec la population et la présence sur le terrain. L'observation et le dialogue peuvent améliorer la protection de la force et des civils en permettant de mieux apprécier la situation ainsi que de recenser et signaler les risques, les menaces et les violations des politiques des Nations Unies ou du droit international. Le suivi de ces risques permet de détecter les zones de tension dans lesquelles la présence militaire pourrait devoir être renforcée afin de prévenir toute escalade de la violence. L'amélioration de l'appréciation de la situation nécessite de recenser les vulnérabilités en matière de sécurité en repérant les groupes démographiques vulnérables et en identifiant les menaces possibles pour la sécurité de ces personnes ou de ces groupes.

2. Amélioration des relations

La coopération du gouvernement hôte, des parties au conflit et des autres partenaires de la mission contribue à améliorer ou à renforcer les relations entre le bataillon d'infanterie des Nations Unies et la population locale. Le renforcement et l'amélioration des relations permettent au peloton d'engagement de mieux s'acquitter de ses fonctions principales.

3. Diffusion coopérative de l'information

La gestion et la diffusion de l'information sont la clé du succès des activités menées par le peloton d'engagement. Le peloton veille à ce que les bonnes informations soient envoyées aux bonnes personnes ou entités au bon moment. Le respect des procédures de communication de l'information permet de prendre les mesures appropriées.

2.2. Mission

La mission du peloton d'engagement consiste à aider le bataillon d'infanterie des Nations Unies à mieux apprécier la situation en appuyant la cartographie du terrain humain (pour recenser les zones vulnérables et les populations à risque) et à diffuser les informations pour faire progresser l'exécution des engagements pris dans le cadre de l'initiative « *Action pour la paix* » dans la zone d'opérations. Le peloton appuie la planification de l'engagement et les échanges soutenus entre le bataillon d'infanterie et les parties prenantes de la mission. La collecte de ces données aboutit à la production de rapports qui permettent d'améliorer la prise de décisions du bataillon.

2.3. Tâches principales

Observer. Observation du terrain humain et de l'environnement physique. L'**effet escompté** est une meilleure appréciation de la situation dans la zone d'opérations du bataillon d'infanterie des Nations Unies grâce à la cartographie démographique, à l'amélioration de la fiabilité et de la communication des informations et à l'enrichissement des indicateurs d'alerte précoce.

- Cartographier les populations locales et les groupes locaux ;
- Observer et surveiller les zones où se trouvent des populations vulnérables et à risque ;
- Définir les rôles, missions et structures passés, actuels et futurs des dirigeants locaux ou acteurs de premier plan au sein des populations ;
- Collecter des données sur les sites les plus importants.

Dialoguer. L'engagement est au cœur de la mission du peloton d'engagement. L'**effet escompté** est l'instauration d'un rapport positif et la mise en place d'une communication bidirectionnelle cohérente et efficace entre le (la) commandant(e) du bataillon d'infanterie des Nations Unies et les parties prenantes de la mission.

- Nouer un engagement avec la population locale, en particulier les femmes et les groupes vulnérables, afin de discuter de leur situation, de leurs intérêts, de leurs préoccupations et de leurs besoins respectifs, ainsi que des risques éventuels ou imminents et des menaces en cours, et de les comprendre ;
- Alimenter le flux d'informations en direction des partenaires de la mission dans la zone d'opérations ;
- Faciliter la communication et assurer la liaison avec les autres partenaires de la mission ;
- Établir et entretenir un contact régulier avec les populations locales ;
- Coordonner, intégrer et assurer la liaison avec le personnel du bataillon d'infanterie des Nations Unies.



Rendre compte. Les données recueillies grâce à l'observation et à l'engagement doivent être transmises à toutes les parties prenantes de la mission. L'**effet escompté** est l'établissement ou le maintien d'une coopération avec la population et les organisations locales ou régionales et la coordination avec les partenaires de la mission (qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies) et les autres intervenants humanitaires.

- Détecter et signaler les menaces ;
- Définir les indicateurs de violation des politiques de l'ONU ou du droit international et en rendre compte ;
- Repérer et signaler les problèmes humanitaires imminents ;
- Connaître les dirigeants locaux et les structures locales ;
- Cerner la situation sociale et économique et les conditions de sécurité au niveau local et en rendre compte.

CHAPITRE 3



3. Concept d'emploi

Dans un contexte de maintien de la paix, on entend par « capacité » l'aptitude et la disposition à agir conformément à des normes raisonnables. Cette notion englobe les capacités (personnel et matériel), l'état de préparation (organisation, processus de planification et formation), ainsi que le soutien logistique et la maintenance nécessaires pour accomplir la mission et exécuter le mandat. Le peloton d'engagement du bataillon d'infanterie des Nations Unies a vocation à être employé de manière intégrée en fonction des besoins de la mission. Ce concept d'emploi complète le cadre d'emploi général du bataillon d'infanterie et aide les commandants à comprendre sa structure, ses fonctions et ses attributions à des fins de planification.

3.1. Organisation du peloton d'engagement

Le bataillon d'infanterie des Nations Unies doit disposer d'une capacité opérationnelle polyvalente, caractérisée par un bon équilibre entre personnel et matériel spécialisés.

Chaque bataillon d'infanterie doit disposer d'un peloton d'engagement, dont la présence reste néanmoins facultative dans les unités de forces spéciales ou les contingents désignés comme force d'intervention rapide, ceux-ci ayant avant tout vocation à mener des opérations offensives, et non des activités d'engagement ou dialogue. La structure de commandement et de contrôle du peloton d'engagement comprend un(e) commandant(e) et un(e) commandant(e) en second. Le (la) commandant(e) du peloton devrait avoir le grade de capitaine, et il est recommandé d'attribuer le poste de commandant(e) en second à un(e) sous-officier(ère) supérieur(e). Un de ces postes au moins devrait être occupé par une femme. Un peloton d'engagement doit compter au moins 50 % de femmes. Les pays fournisseurs de contingents peuvent choisir de créer des pelotons composés à plus de 50 % de femmes, mais l'idéal est que la composition soit équilibrée.

Un peloton d'engagement peut être composé de femmes et d'hommes issus de n'importe quelle branche de l'armée et possédant n'importe quel grade à la condition que la structure des grades permette d'établir une hiérarchie de commandement et de contrôle. Les membres du peloton doivent toutefois posséder les compétences militaires nécessaires pour opérer sur le terrain. Le peloton est divisé en petites unités appelées « groupes ou sections d'engagement ». Un groupe ou section d'engagement est généralement composé d'au moins quatre personnes, parfois davantage. Ainsi, il est recommandé qu'un bataillon d'infanterie des Nations Unies composé de trois compagnies d'infanterie dispose d'un peloton d'engagement constitué de quatre groupes ou sections d'engagement et qu'un bataillon composé de quatre compagnies dispose d'un peloton constitué de cinq groupes ou sections.

Le peloton d'engagement doit disposer d'un groupe ou section d'engagement supplémentaire de réserve ou posté au quartier général du bataillon d'infanterie, qui pourra être

déployé en tant que force d'intervention rapide, si besoin, ou à l'appui d'une capacité de montée en puissance. Le nombre de groupes ou sections d'engagement accompagnant une patrouille dépend de l'analyse et de la planification de l'opération par le (la) commandant(e) du bataillon, de la tâche à accomplir et de la situation sur le terrain (analyse de l'environnement opérationnel). Cependant, il est recommandé de prévoir au minimum deux femmes par groupe ou section d'engagement.

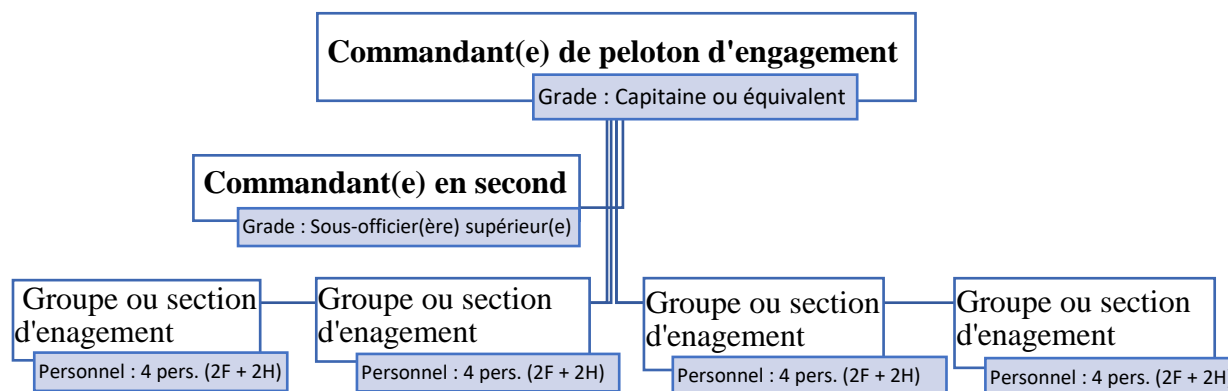


Schéma 2 : Structure recommandée du peloton d'engagement

3.2. Commandement et contrôle

Comme la configuration d'un bataillon d'infanterie des Nations Unies varie d'un pays fournisseur de contingents à l'autre, la nature de la chaîne hiérarchique est à la discrétion du (de la) commandant(e) du bataillon. Conformément au Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies, le peloton d'engagement est intégré à la compagnie d'appui au combat. Les groupes ou sections d'engagement sont normalement rattachés à une compagnie d'infanterie pour participer aux activités d'engagement prévues. Les groupes ou sections d'engagement sont généralement placés sous le contrôle tactique de la compagnie qui les accueille pendant la durée de leur affectation. Il est également énoncé dans le Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie que le (la) commandant(e) en second du bataillon est chargé(e) de superviser la synchronisation de la gestion de l'information, ainsi que de suivre et de coordonner la gestion des informations publiques et des relations avec les médias dans la zone d'opérations. Le meilleur moyen d'atteindre les objectifs du (de la) commandant(e) en matière de relations avec la population pourrait consister à poster le peloton au sein du groupe d'état-major du bataillon.

Là encore, la chaîne hiérarchique directe du peloton d'engagement dépend de la composition du bataillon d'infanterie des Nations Unies. Les capacités de la **Cellule de coopération civilo-militaire / S-9** et du peloton d'engagement doivent être coordonnées. Pour obtenir des résultats complets en matière d'engagement, leurs activités peuvent être menées conjointement ou séparément. Les commandants de bataillon peuvent déterminer le moyen le plus efficace d'exploiter les capacités du peloton, soit en affectant un groupe ou section d'engagement

à la compagnie, soit par l'intermédiaire du de la **Cellule de coopération civilo-militaire**. Idéalement, le (la) commandant(e) du peloton devrait rendre compte au (à la) commandant(e) en second du bataillon d'infanterie en sa qualité de membre de l'état-major du quartier général.

3.3. Fonctions et attributions

L'objet de la présente section est de décrire les devoirs et responsabilités du personnel du peloton d'engagement intégré aux bataillons d'infanterie des Nations Unies. Les membres du peloton développent, gèrent et entretiennent des relations pour instaurer un lien de coopération avec la population locale. Ils observent, dialoguent, engagent et rendent compte afin de faire circuler l'information recueillie auprès de la population aux parties prenantes de la mission et inversement. Cela permet d'alimenter le cycle de gestion de l'information du peloton (voir chapitre 4) et d'assurer :

- L'échange d'informations avec le quartier général de niveau supérieur et horizontalement au niveau tactique ;
- L'instauration d'une réciprocité dans la diffusion de l'information.

Commandant(e) du peloton d'engagement. À des fins de coordination, il est recommandé que le (la) commandant(e) du peloton d'engagement soit installé(e) dans les mêmes locaux que l'état-major du quartier général du bataillon d'infanterie des Nations Unies, sous le commandement du (de la) commandant(e) en second du bataillon, et qu'il (elle) travaille en étroite collaboration avec le personnel du bataillon chargé du renseignement lié au maintien de la paix (S-2), des opérations (S-3), de la planification (S-5) et de la coopération civilo-militaire (S-9), le (la) coordonnateur(trice) militaire pour les questions de genre et l'officier(ère) communication. Le (la) commandant(e) du peloton conserve le contrôle opérationnel du peloton en appui des objectifs de la mission du bataillon. Le rôle principal du (de la) commandant(e) est de coordonner les tâches du peloton afin de synchroniser les effets de l'engagement escomptés par le (la) commandant(e) du bataillon (cf. annexe B). Ses principales attributions sont les suivantes :

- Appui à la mise au point du plan d'engagement du bataillon d'infanterie des Nations Unies ;
- Synchronisation du plan d'engagement du bataillon d'infanterie des Nations Unies avec les parties prenantes internes et externes ;
- Supervision de la coordination des activités du peloton d'engagement ;
- Préparation et présentation d'exposés sur l'engagement ;
- Fourniture de conseils sur les opérations et les activités du peloton d'engagement ;
- Gestion du cycle d'information du peloton d'engagement ;
- Participation au processus de planification du bataillon d'infanterie des Nations Unies ;
- Liaison avec les parties prenantes de la mission ;

- Élaboration de la matrice d'engagement du bataillon d'infanterie des Nations Unies au sein des parties prenantes de la mission et synchronisation au niveau du secteur.

Commandant(e) en second du peloton d'engagement. À des fins de coordination, il (elle) est généralement posté(e) au sein de la cellule des opérations du bataillon d'infanterie des Nations Unies. Le rôle principal du (de la) commandant(e) en second est d'assurer la gestion de l'information du peloton et la coordination des activités des groupes ou sections d'engagement comme suit :

- Assurer la disponibilité des ressources pour permettre au peloton d'engagement ou au groupe ou section d'engagement d'accomplir ses tâches et de satisfaire aux exigences de la mission ;
- Soutenir le (la) commandant(e) du peloton d'engagement et les autres parties prenantes du bataillon en fournissant en temps voulu les informations utiles à la prise de décisions ;
- Coordonner et animer des exposés quotidiens à l'intention des responsables du groupe ou section d'engagement et recevoir des comptes rendus ;
- Conseiller la cellule des opérations sur les activités du peloton d'engagement ;
- Administrer le cycle de gestion de l'information du peloton d'engagement ;
- Être prêt(e) à assumer les fonctions et attributions du (de la) commandant(e) du peloton d'engagement ;
- Contrôler et entretenir le moral, la discipline et la santé des membres du peloton d'engagement.

Responsable du groupe ou section d'engagement. Conformément aux exigences de la mission, les attributions du (de la) responsable du groupe ou section d'engagement sont les suivantes :

- Planification et coordination des tâches du groupe ou section d'engagement, comme l'organisation de réunions régulières avec les associations ou groupes de femmes et de jeunes ;
- Présentation d'exposés sur les patrouilles du groupe ou section d'engagement et participation à la planification de ces patrouilles ;
- Fourniture de conseils sur les activités d'engagement ;
- Rédaction et production des rapports du groupe ou section d'engagement.

3.4. Compétences et connaissances

Il importe, dans le cadre de la sélection et du recrutement du personnel du peloton d'engagement, de veiller à ce que ses membres possèdent de solides compétences en matière de communication et d'établissement de relations. La sensibilisation et la compréhension des parties prenantes ainsi que le renforcement de la crédibilité du bataillon d'infanterie des Nations Unies en dépendent. La composition du peloton doit être diversifiée afin d'inclure des femmes et des

hommes aux expériences, aux compétences et aux origines multiples, ce qui aura pour effet de réduire le risque de préjugés liés à l'âge, au genre, à la culture ou à l'appartenance religieuse.

Les compétences et connaissances utiles aux membres du peloton d'engagement (couvertes dans le programme de remise à niveau du peloton) sont les suivantes :

- Connaissance des techniques de communication interculturelle et en face à face ;
- Confidentialité et sensibilité dans les relations avec les populations vulnérables et les victimes ou personnes rescapées (victimes de violences sexuelles liées aux conflits, enfants soldats, personnes âgées, personnes LGBTQI+, personnes handicapées, etc.) ;
- Connaissance des techniques de négociation et de désescalade ;
- Aptitude à la collaboration avec un(e) assistant(e) multilingue.

3.5. Coordination avec le personnel et les parties prenantes de la mission

Le bataillon d'infanterie des Nations Unies ne travaille pas de manière isolée au sein de la zone d'opérations. De nombreuses institutions et organisations militaires et civiles, comme le Programme alimentaire mondial, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, les organismes publics locaux et les donateurs, sont également présents dans l'environnement de la mission. Le champ d'application des activités d'engagement menées par le peloton d'engagement doit être bien aligné sur celui des autres acteurs militaires et civils afin d'éviter les doubles emplois et de rationaliser les efforts déployés. Les principaux acteurs parmi les parties prenantes de la mission sont les suivants :

Cellule de coopération civilo-militaire / S-9. La cellule de coopération civilo-militaire se concentre essentiellement sur l'analyse de l'environnement opérationnel civil et l'appui à la coordination des activités militaires et des activités des parties prenantes de la mission.

Conseiller(ère) militaire pour les questions de genre et conseiller(ère) militaire pour les questions de protection. Le (la) conseiller(ère) militaire pour les questions de genre et le (la) conseiller(ère) militaire pour les questions de protection sont chargés de soutenir l'exécution des mandats relatifs aux femmes et la paix et à la sécurité, à la violence sexuelle liée aux conflits, à la protection des civils et à la protection de l'enfance. Ils contrôlent et appuient les activités tenant compte des questions de genre et l'utilisation de données ventilées par sexe et par âge dans les processus de planification et d'établissement de rapports.

Bureau des affaires civiles. Le personnel du Bureau des affaires civiles relève d'une composante civile des opérations de paix des Nations Unies qui intervient sur les questions sociales et administratives, ainsi que sur le plan politique au niveau infranational, pour faciliter l'exécution des mandats de maintien de la paix à l'échelle d'un pays. Son rôle consiste à aider la population et les pouvoirs publics à renforcer les conditions et les structures propices à l'instauration d'une paix durable. Une coordination étroite s'impose avec le Bureau des affaires civiles, par l'entremise de la cellule S-9 du bataillon, pour veiller à ce que les activités du peloton d'engagement fassent fond



sur les activités d'engagement menées en parallèle par d'autres sections civiles fonctionnelles et les complètent. Il est primordial de délivrer un message cohérent et de prévenir les doubles emplois pour éviter que les acteurs locaux ne se lassent des activités d'engagement.

Dans certaines missions, des assistant(e)s chargé(e)s de la liaison avec la population locale peuvent être déployés aux côtés des composantes militaires. Ils sont généralement rattachés au Bureau des affaires civiles dans le cadre d'un engagement plus large avec la population.

Organisations internationales et organisations non gouvernementales. La connaissance des organisations internationales et des organisations non gouvernementales qui œuvrent dans la zone d'opérations du bataillon d'infanterie des Nations Unies et de leur action permet d'harmoniser les interventions et d'éviter les doubles emplois.

CHAPITRE 4



4. Planification et établissement de rapports

Le personnel du peloton d'engagement sera en mesure de planifier ses activités d'engagement au niveau tactique et de comprendre comment coordonner et synchroniser les informations recueillies à l'appui de la mission du bataillon d'infanterie des Nations Unies. La planification des activités d'engagement relève de l'état-major du bataillon, y compris du (de la) commandant(e) du peloton d'engagement, ce qui permet de synchroniser les effets des activités menées par la mission dans l'ensemble de la zone d'opérations.

4.1. Plan d'engagement du bataillon

Le plan d'engagement peut prendre plusieurs formes et faire l'objet d'un appendice à l'annexe sur la coopération civilo-militaire ou d'une annexe individuelle sur les relations avec la population. Élaboré par le (la) commandant(e) du peloton d'engagement avec la contribution de l'ensemble du personnel qui compose le bataillon d'infanterie des Nations Unies, le plan est également intégré au processus de planification du bataillon. Le bataillon doit veiller à ce que les messages principaux figurant dans le tableau des effets d'engagement soient coordonnés avec le (la) S-9 du bataillon, avec le (la) G-9 à l'état-major de secteur ou le (la) U-9 au quartier général de la force dans le cadre des procédures d'engagement choisies par la mission.

Le plan d'engagement doit comporter des orientations à l'intention du groupe ou section d'engagement afin d'appuyer la coordination des effets de l'engagement dans toute la zone d'opérations du bataillon d'infanterie des Nations Unies. Il doit au minimum comprendre un tableau des effets de l'engagement (annexe B) et une matrice de l'engagement avec les parties prenantes de la mission (annexe C).

Le tableau des effets de l'engagement et la matrice d'engagement avec les parties prenantes de la mission doivent être renseignés par le (la) coordonnateur(trice) militaire pour les questions de genre, le (la) S-2, le (la) S-3, le (la) S-9 et l'officier(ère) communication, ainsi que par la personne référente en matière de protection de l'enfance. Le (la) commandant(e) en second du bataillon d'infanterie des Nations Unies est chargé(e) de la révision du plan d'engagement avant approbation par le (la) commandant(e) du bataillon. Une fois le plan approuvé, le (la) S-3 s'assure que toutes les composantes du bataillon intègrent les activités d'engagement du peloton d'engagement et l'effet escompté dans leur planification et leurs opérations.

4.2. Processus de planification du peloton d'engagement

Le processus de planification d'engagement est essentiel pour adapter les activités aux buts et objectifs du (de la) commandant(e) du bataillon d'infanterie des Nations Unies dans la zone d'opérations et appuyer l'exécution du mandat. Il peut être demandé au bataillon de créer un

environnement sûr et sécurisé pour permettre aux parties prenantes de la mission de mener à bien leurs tâches et leurs activités. Le bataillon peut également être amené à fournir un soutien par le biais du groupe ou section d'engagement si le quartier général de la force ou l'état-major de secteur l'en charge ou l'y autorise. Le plan d'engagement et le processus de planification du bataillon doivent être synchronisés. Le plan doit être souple et doit pouvoir être adapté aux changements de l'environnement à mesure que la situation évolue. Bien intégré, le plan d'engagement du bataillon renforce les objectifs du mandat, la protection des civils et l'application du principe consistant à « ne pas nuire ». Le tableau des effets d'engagement et la matrice d'engagement avec les parties prenantes sont des outils conçus pour faciliter la synchronisation des effets décrits dans le plan.

Le (la) commandant(e) du peloton d'engagement et l'état-major du bataillon d'infanterie des Nations Unies doivent s'assurer que toutes les activités d'engagement menées par le bataillon sont coordonnées avec le secteur et la force, conformément aux priorités et aux directives de la mission et au moyen des procédures d'engagement choisies par cette dernière. Les activités d'engagement doivent également être synchronisées avec celles d'autres parties prenantes, comme les observateurs militaires des Nations Unies, les unités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et les entités civiles de la mission, y compris humanitaires.

4.3. Évaluation des risques et des menaces

Les acteurs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent évaluer en permanence les risques auxquels pourraient être exposés les civils dans le cadre des opérations militaires ainsi que les risques de représailles contre les personnes qui coopèrent ou communiquent avec la mission. Les activités d'engagement étant axées sur l'information, le personnel du peloton d'engagement doit intégrer l'analyse des risques dans ses observations et ses échanges. L'application du principe consistant à « ne pas nuire » permettra de s'assurer que la population civile bénéficie des retombées positives des opérations de maintien de la paix.

Dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'engagement solide, il est essentiel de recenser les risques associés aux interactions prévues et de proposer des stratégies d'atténuation. Une activité d'engagement mal planifiée ou mal exécutée peut avoir des répercussions négatives sur la population et risque de nuire aux relations qui ont été établies. L'annexe F du présent manuel comporte une liste des choses à faire et à ne pas faire.

Pour déterminer s'il convient de réagir à une menace donnée et, le cas échéant, de quelle manière, le personnel du peloton d'engagement doit prendre en compte les éléments suivants :

- La nature de la menace et du risque pour la population ;
- La volonté et la capacité de la population de réagir à une menace donnée ;
- Les éventuelles incidences négatives de l'action ou de l'inaction du personnel en tenue sur l'engagement futur avec les populations ou les interactions avec celles-ci.

Risques liés à l'engagement les plus courants :

- Le but et les objectifs de l'engagement manquent de clarté ;
- Les attentes de la population ne sont pas bien comprises ni satisfaites ou ne correspondent pas aux objectifs de l'engagement ;
- Le temps consacré à l'engagement avec la population n'est pas suffisant pour que les échanges soient efficaces ;
- Certains groupes ou personnes sont sollicités à l'excès, tandis que d'autres sont sous-représentés ou marginalisés ;
- Certains pans de la population peuvent être exclus de l'engagement du fait des coutumes ou des politiques locales ou du profil démographique du peloton d'engagement ;
- Le fait de parler aux membres du peloton d'engagement peut faire peser un risque sur la sûreté et la sécurité d'un groupe ou d'une personne vulnérable ;
- Le manque de confidentialité ouvre la voie à l'intimidation et aux représailles.

4.4. Considérations sur la planification des activités d'engagement

Pour bien planifier les activités d'engagement, il ne suffit pas de cibler les personnes ou groupes très influents. Il faut également faire participer les groupes et les profils démographiques marginaux qui peuvent avoir ou auront une incidence sur la situation opérationnelle globale. La planification de l'engagement doit intégrer les questions de genre, la diversité et la culture et tenir compte de ces dimensions.

Les éléments à prendre en compte sont les suivants :

- Toutes les interactions doivent respecter les principes éthiques et le principe de responsabilité ;
- Les observations et les activités d'engagement du peloton d'engagement peuvent intégrer les perceptions, les besoins et les préoccupations consignés dans les rapports établis par le groupe ou section d'engagement ;
- Les individus, groupes ou profils différents (jeunes, personnes âgées, femmes, groupes vulnérables ou responsables locaux informels ou de circonstance) devraient faire l'objet de consultations distinctes ;
- La sûreté et la sécurité devraient être prises en compte lors des échanges individuels avec les membres des populations vulnérables, les témoins et les personnes rescapées ou les victimes ;
- Les questions de confidentialité doivent être prises en compte ;
- La question de savoir si l'activité d'engagement relève du groupe ou section d'engagement ou si elle devrait être confiée au (à la) commandant(e) du peloton d'engagement doit être posée ;
- Le respect des structures, des personnes référentes et de la population locales s'impose ;
- Les observations, les échanges et les rapports doivent être complets et inclusifs ;



- Les données devraient être ventilées par âge, genre, origine ethnique, religion, etc. et, le cas échéant, s'accompagner d'informations sur le contexte, le conflit ou l'intervention prévue ;
- Différents groupes peuvent jouer différents rôles au sein de la population et mettre à disposition des dispositifs d'alerte précoce et de prévention ;
- Le niveau d'influence et le poids que peuvent avoir certaines personnes ou certains groupes dans la prise de décisions doivent être compris.

Compte tenu de l'importance de la dynamique sociale, le plan d'engagement doit être souple afin de permettre au groupe ou section d'engagement de s'adapter à l'évolution rapide de cette dynamique entre les parties prenantes. Il doit être assez détaillé pour permettre au groupe d'exécuter les tâches requises mais ne pas être strict au point de l'empêcher d'obtenir les effets escomptés du fait de petits changements dans l'environnement civil. Un plan souple permet de gérer les risques, de traiter les problèmes à mesure qu'il se présentent et d'entretenir un engagement plus ciblé et plus utile.

La planification doit également tenir compte des mécanismes de retour d'information qui seront utilisés. **Il est essentiel de fournir à la population un retour d'information étayé et rapide sur ses apports et ses contributions.** Le suivi et la communication d'informations aux populations leur donnent le sentiment que leurs contributions ont été prises en compte et ont contribué à changer les choses, ce qui a pour effet d'encourager l'engagement et la participation à l'avenir.

4.5. Gestion de l'information du peloton d'engagement

La présente section peut être considérée comme une recommandation ou être lue à la lumière des processus de gestion de l'information des pays fournisseurs de contingents. La gestion de l'information est le processus de classement, de traitement et de remontée systématique des informations au sein du bataillon d'infanterie des Nations Unies. Il est recommandé au peloton d'engagement de veiller à ce que la gestion de l'information demeure une priorité dans l'exercice de ses fonctions afin de favoriser la diffusion de l'information à l'appui d'une prise de décisions éclairée. La gestion de l'information assurée par la section permet de fournir au (à la) commandant(e) du bataillon des éléments précis et opportuns sur la base desquels il (elle) pourra mettre au point des modes d'action, définir des mesures de réduction ou d'atténuation des risques et planifier l'engagement de façon efficace.

La gestion de l'information du peloton d'engagement :

- n'est **PAS** une activité de renseignement, mais les données de la section peuvent être transmises au personnel S-2 pour qu'il conduise **SON** analyse ;
- devrait s'inscrire dans une démarche méthodique et cohérente ;
- tient compte des activités d'engagement précédentes pour éclairer et faciliter les interactions futures ;

- permet de recenser les lacunes, les besoins et les indicateurs de progrès à l'appui des objectifs du bataillon d'infanterie des Nations Unies ;
- sert de fondement à toutes les opérations du bataillon d'infanterie des Nations Unies ;
- permet la diffusion de l'information auprès des parties prenantes de la mission conformément aux procédures du bataillon d'infanterie des Nations Unies.

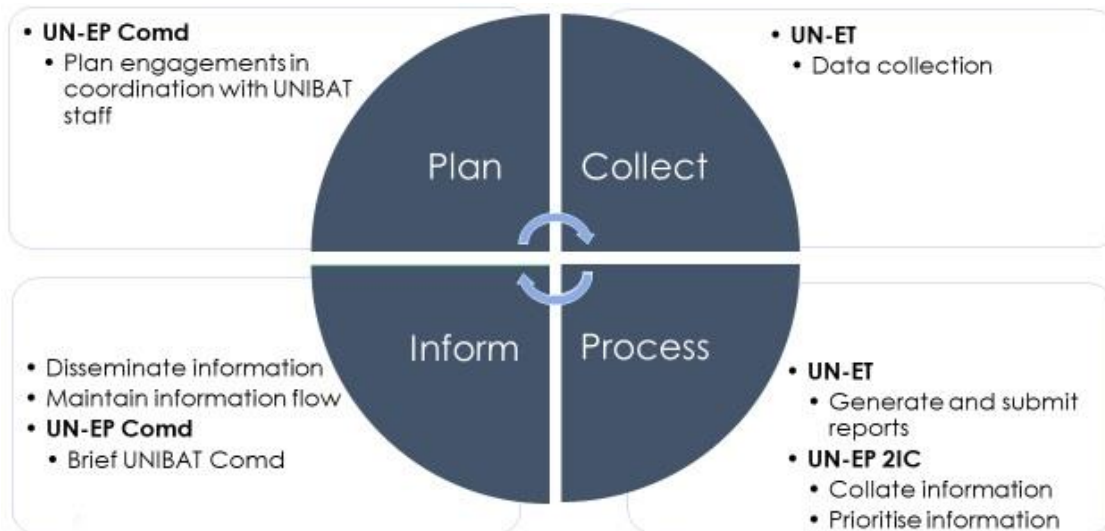


Schéma 3 : Illustration d'un cycle de gestion de l'information du peloton d'engagement

CHAPITRE 5



5. Formation et évaluation

Il incombe aux pays fournisseurs de contingents de s'assurer que le personnel du peloton d'engagement est bien formé et qu'il possède les compétences militaires requises au niveau individuel et collectif. Le personnel du peloton joue un rôle de facilitation essentiel qui exige une formation et des compétences spécialisées. Le programme de remise à niveau, qui doit être suivi par toute personne appelée à rejoindre le peloton, permet d'acquérir des compétences relatives aux techniques de communication, à la planification et à la mise en œuvre des activités d'engagement. Le bataillon d'infanterie des Nations Unies peut tirer profit de certains aspects de cette formation, car tous les membres du personnel participent à des activités d'engagement dans l'exécution de leurs tâches lorsqu'ils sont déployés dans le cadre de missions de maintien de la paix.



Les pays fournisseurs de contingents sont tenus d'évaluer et de certifier formellement le personnel de leur peloton d'engagement dans le cadre de l'exercice d'autoévaluation du bataillon préalable au déploiement et à chaque relève. Le pays fournisseur de contingents certifie que son personnel et ses unités chargés des relations avec la population sont prêts à être déployés et à exécuter toutes les tâches prescrites dans le mandat.

5.1. Structure et aperçu du logiciel de formation

Le programme de remise à niveau des membres du peloton d'engagement est un progiciel technique à la structure équilibrée qui est articulé autour de trois modules permettant un apprentissage progressif.

Module 1 – Cadre conceptuel. Le module 1 offre un aperçu du cadre conceptuel relatif au fonctionnement du peloton d'engagement du bataillon d'infanterie des Nations Unies dans le contexte d'une mission de maintien de la paix afin de soutenir la réalisation du mandat et d'y contribuer. Il porte aussi sur l'appui fourni par le peloton aux stratégies de protection des civils, sur les contributions qu'il apporte et sur les caractéristiques de l'environnement du maintien de la paix et la manière dont le peloton s'intègre dans le bataillon.

Module 2 – Cadre juridique.

Module 3 – Cadre opérationnel. Le module 3 présente une méthodologie et une approche pratique des stratégies d'engagement axées sur la dimension tactique.



5.2. Processus d'évaluation

Le chapitre du Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies consacré à l'évaluation est « conçu dans le but d'améliorer la méthodologie d'évaluation du bataillon d'infanterie des Nations Unies en sensibilisant à la conduite des validations des compétences militaires lors des [visites d'inspection avant déploiement] et des évaluations sur le théâtre des opérations². » Les phases d'évaluation sont au nombre de trois : vérification de l'aptitude opérationnelle ; visites d'inspection préalable au déploiement et évaluation en cours de mission.

Politique relative à la vérification et à l'amélioration de la préparation opérationnelle : la vérification de l'aptitude opérationnelle vise à garantir que les unités déployées peuvent opérer en tant que bataillon d'infanterie des Nations Unies.

Visites d'inspection préalable au déploiement : les visites d'inspection préalable au déploiement permettent de valider de manière indépendante l'aptitude opérationnelle d'un contingent sur le point d'être déployé dans la zone de la mission.

Évaluation en cours de mission : l'évaluation de chaque bataillon d'infanterie des Nations Unies est réalisée dans le cadre d'évaluations en cours de mission qui concernent aussi les pelotons d'engagement.

² Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies, chap. 6, page 96.

Définitions



Analyse des questions de genre. L'analyse des questions de genre est essentielle car elle montre que les différents rôles, activités, besoins, possibilités offertes et droits ou prestations propres aux femmes et aux hommes ont des répercussions sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons dans certaines situations ou certains contextes. Cette analyse consiste à examiner les relations entre les femmes et les hommes, leur accès aux ressources et le contrôle qu'ils ou elles exercent sur celles-ci et les obstacles particuliers qu'ils ou elles rencontrent. L'analyse des questions de genre doit être intégrée dans toutes les évaluations de secteur ou analyses de la situation pour faire en sorte que les injustices et les inégalités fondées sur le genre ne soient pas exacerbées par les interventions menées et pour promouvoir, lorsque c'est possible, une plus grande égalité et une plus grande justice dans les rapports entre femmes et hommes.

Culture. S'entend d'un ensemble partagé de traditions, de systèmes de croyances et de comportements. La culture est façonnée par de nombreux facteurs, dont l'histoire, la religion, l'identité, la langue et l'environnement, et évolue en réaction à diverses pressions et influences sociétales. Elle est également façonnée par la famille, le clan, la tribu et d'autres groupes sociaux. La culture peut également être définie comme un ensemble de règles ou de normes partagées par les membres d'une société qui, lorsqu'elles sont appliquées par ces membres, produisent des comportements que l'ensemble de la société juge acceptables.

Engagement. Interaction entre le bataillon d'infanterie des Nations Unies et les représentants de la population et d'autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux au sein de la zone d'opérations visant à améliorer la coopération et l'établissement de rapports. L'objectif de l'engagement avec la population est d'harmoniser les activités militaires avec celles des autres acteurs dans la zone d'opérations, de faire en sorte que ces activités n'aient pas d'effets négatifs sur la population locale et les autres acteurs, et de veiller à ce que les activités des autres acteurs n'aient pas d'incidence sur les opérations militaires.

Données ventilées par sexe et par âge. Pour procéder à une analyse des questions de genre, toutes les données doivent être triées par sexe afin de pouvoir mesurer les effets différentiels sur les femmes et les hommes. Les données ventilées par sexe sont des informations statistiques quantitatives sur les différences et les inégalités entre les femmes, les hommes, les filles et les garçons.

Enfant. Tout être humain âgé de moins de 18 ans.

Genre. Se rapporte aux rôles, aux comportements, aux activités et aux attributs qu'une société donnée, à un moment donné, considère comme appropriés pour les femmes et les hommes. Le genre recouvre les attributs sociaux et les perspectives associés au fait d'être une femme ou un homme et les relations entre les femmes et les hommes et les filles et les garçons, mais aussi les relations entre femmes et entre hommes. Ces attributs, perspectives et relations sont socialement

construits et s'acquièrent par des processus de socialisation. Ils dépendent du contexte et de l'époque et peuvent varier au fil du temps. Le genre détermine ce qui est attendu, autorisé et valorisé chez une femme ou un homme dans un contexte donné. Dans la plupart des sociétés, il existe des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les responsabilités assignées, les activités entreprises, l'accès aux ressources et le contrôle exercé sur celles-ci, ainsi que les possibilités de participer à la prise de décisions. La notion de genre s'inscrit dans un contexte socioculturel plus large, tout comme d'autres critères importants pour l'analyse socioculturelle, tels que la classe, la race, le niveau de pauvreté, le groupe ethnique, l'orientation sexuelle et l'âge.

Intégration des questions de genre. Processus visant à évaluer les implications pour les femmes et les hommes de toute mesure planifiée, notamment les lois, les politiques ou les programmes élaborés dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il s'agit d'une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière à ne pas perpétuer les inégalités entre les femmes et les hommes.

Normes de genre. Idées concernant la manière dont les femmes et les hommes devraient être et agir. Ces « règles » sont internalisées et apprises tôt dans la vie. Elles établissent un cycle de socialisation de genre et de création de stéréotypes de genre. Autrement dit, les normes de genre sont les normes et les attentes auxquelles s'ajuste généralement l'identité de genre, dans le cadre qui définit une société, une culture et une communauté donnée à ce moment précis.

Parité des genres. Autre expression utilisée pour désigner la représentation égale des femmes et des hommes dans un domaine donné, par exemple à la tête d'une organisation. La promotion de la parité des genres (représentation égale) est essentielle à la réalisation de l'égalité femmes-hommes et relève d'une double stratégie qui inclut également l'intégration des questions de genre.

Principe consistant à « ne pas nuire ». Ce principe se réfère à l'obligation fondamentale de ne pas exposer les victimes d'atteintes, les témoins et toute autre personne qui coopère à des préjudices ou à des souffrances physiques ou psychologiques.

Prise en compte des questions de genre. Façon de voir ou d'analyser les effets du genre sur les perspectives, les rôles sociaux et les interactions des personnes. C'est cette façon de voir qui permet de procéder à une analyse des questions de genre puis d'intégrer la prise en compte des questions de genre dans tout programme, politique ou organisation.

Protection. Être protégé(e) et de ne pas pouvoir être blessé(e) par une chose, une personne ou un groupe ni subir de préjudice.

Protection des civils. Responsabilité juridique du gouvernement hôte. Néanmoins, la protection des civils demeure une tâche primordiale, parfois explicite, toujours implicite, pour les missions de maintien de la paix. Dans de nombreuses missions, tous les moyens nécessaires, y compris l'emploi de la force létale, sont autorisés pour prévenir les menaces de violence physique pesant

sur les civils ou y répondre. Ces tâches et ces pouvoirs sont définis dans le mandat de la mission, les règles d'engagement, le concept général d'opérations et l'état des besoins par unité.

Sécurité. Le fait de ne pas être exposé(e) à d'éventuels préjudices causés par d'autres, ou de pouvoir faire preuve de résilience dans de telles situations.

Sexe. Référence aux caractéristiques biologiques qui définissent les êtres humains comme étant de sexe féminin ou masculin. Ces ensembles d'attributs biologiques ne s'excluent pas mutuellement car certaines personnes possèdent les deux, mais ils tendent à différencier les êtres humains en tant que mâles et femelles. Le sexe est généralement considéré comme une constante, tandis que les rôles de genre peuvent évoluer au fil du temps et selon le contexte social.

Violences sexuelles liées aux conflits. Définies comme des actes de violence sexuelle directement ou indirectement liés à un conflit (dans le temps, dans l'espace ou par un lien de causalité), y compris le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, l'avortement forcé, la stérilisation forcée, le mariage forcé ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable perpétrés contre des femmes, des hommes, des filles ou des garçons. Ce lien avec le conflit peut tenir au profil de l'auteur (qui est souvent affilié à un groupe armé, étatique ou non), au profil de la victime (qui appartient souvent à une minorité politique, ethnique ou religieuse persécutée), au climat d'impunité (résultant généralement de l'effondrement de l'État), aux répercussions transfrontières (déplacements de population, traite des personnes) ou aux violations des termes d'un accord de cessez-le-feu.

Références



Références normatives

- Département des opérations de paix. Réf. 2020.01. Manuel à l'usage des bataillons d'infanterie des Nations Unies, janvier 2020.
- Résolutions du Conseil de sécurité sur la protection des civils : 1265 (1999) ; 1270 (1999) ; 1296 (2000) ; 1674 (2006) ; 1894 (2009) ; 2145 (2014) ; 2222 (2015) ; 2286 (2016) ; 2417 (2018) ; 2475 (2019).
- Résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité : 1325 (2000) ; 1820 (2008) ; 1888 (2009) ; 1889 (2009) ; 1960 (2010) ; 2106 (2013) ; 2122 (2013) ; 2242 (2015) ; 2467 (2019) ; 2493 (2019) ; 2538 (2020).
- Respect du droit international humanitaire par les forces des Nations Unies (ST/SGB/1999/13).
- Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (ST/SGB/2003/13).
- Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, 2013 (A/67/775).
- Politique sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix (2019).
- Département des opérations de paix, Manuel sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (2020).
- Politique du HCDH, du DPKO, du DPA et du DFS relative aux droits humains dans les opérations de paix et les missions politiques des Nations Unies (2011.20).
- Politique du DPKO, du DFS et du DPA relative à la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies, 1^{er} juin 2017.
- Manuel du DPO et du DPPA à l'intention des spécialistes de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies (2019).
- Politique du DPO, du DPPA, du HCDH, du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit intitulée « Prévenir et combattre la violence sexuelle liée aux conflits dans le cadre des missions des Nations Unies », décembre 2019.
- Manuel pour les missions des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits du DPO, du DPPA, du HCDH et du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, 2020.
- DPKO/HCDH, note d'orientation et texte de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de l'appui que l'ONU fournit aux forces de sécurité non-onusiennes, 2015.

Procédures ou lignes directrices connexes

- Directive de l'ONU intitulée « Protection des civils : mise en œuvre des lignes directrices applicables aux composantes militaires des missions de maintien de la paix des Nations Unies », février 2015.

- Politique du DPKO et du DFS sur la prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (2018.01).
- Dossier d'information du DPO sur l'égalité des genres et les femmes, la paix et la sécurité.
- Supports de formation spécialisée :
 - Bataillons d'infanterie des Nations Unies.
 - Supports de formation des Nations Unies sur la protection globale des civils à l'usage des unités militaires.
- Supports de formation renforcée :
 - Programme de remise à niveau des pelotons d'engagement.
 - Formation sur la protection globale des civils à l'usage des unités militaires des Nations Unies.
 - Formation sur la protection de l'enfance à l'intention des unités militaires des Nations Unies.

Autres références connexes

- Rapports du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé : S/2016/447 ; S/2017/414 ; S/2018/462 ; S/2019/373 ; S/2020/366 ; S/2021/423 ; S/2022/381.

Annexes

Annexe A : Exemple – Contribution du peloton d'engagement au processus de prise de décisions militaires des Nations Unies

(la coordination de la planification est effectuée avec l'ensemble du personnel)

Étape	Processus de prise de décisions militaires des Nations Unies	Considérations et contributions du peloton d'engagement en matière de planification
1. Initiation	<p>Analyse de l'environnement opérationnel</p> <p>Analyse de la zone d'opérations</p>	<p><u>Considérations/outils d'analyse :</u></p> <p>Modèle actualisé d'évaluation inclusive d'un village (annexe D)</p> <p>Tracé/calque de superposition du terrain humain</p> <p>Liste des acteurs civils et confirmation de leur présence dans la zone d'opérations du bataillon d'infanterie des Nations Unies</p> <p>Identification des acteurs civils qui ont une influence sur les événements et les activités dans la zone d'opérations</p> <p>Recensement des zones d'intérêt et des zones d'influence pour une population</p> <p>Recensement des lacunes en matière de connaissances aux fins de la définition des besoins en information</p> <p>Actions civiles en cours (fuir/s'armer/se cacher)</p> <p>Considérations et préoccupations relatives à l'aide humanitaire (accès aux populations, besoins et activités d'aide humanitaire)</p> <p>Manifestations culturelles ou économiques et leurs répercussions (fête religieuse, récolte)</p> <p>Matrice d'engagement avec les principaux dirigeants (annexe B)</p> <p>Toutes les données collectées par le peloton d'engagement sont destinées à soutenir le personnel S-2</p>

<p>2. Orientation</p>	<p>Réflexion tactique</p> <p>Recensement et analyse des tâches</p> <p>Recensement et analyse des contraintes et des restrictions</p> <p>Recensement et analyse des faits et hypothèses critiques</p>	<p>Processus détaillé de préparation du peloton d'engagement</p>
<p>3. Définition du mode d'action</p>	<p>Définition du mode d'action</p> <p>Centre de gravité</p> <p>Mise au point du concept des opérations</p>	<p>Considérations du peloton d'engagement sur chaque mode d'action</p>
<p>4. Élaboration du plan</p>	<p>Analyse du mode d'action : comparaison et sélection</p> <p>Élaboration du plan et coordination</p> <p>Émission d'un ordre d'opérations</p>	<p>Matrice d'engagement avec les principaux dirigeants et tableau des effets de l'engagement</p>
<p>5. Révision du plan</p>	<p>Décision et production de l'ordre d'opérations</p> <p>Révision/évaluation du plan</p> <p>Plan actualisé</p>	<p>Contributions du peloton d'engagement à l'annexe sur la coopération civilo-militaire, à l'ordre simplifié, à la nouvelle opération ou à la branche planification</p>

Annexe B : Exemple de tableau des effets de l'engagement (MISSION D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES AU CARANA, MANUC)

EFFETS DE L' ENGAGEMENT (ED)	OBJECTIFS DE L'ENGAGEMENT (OD)	BESOINS EN INFORMATION (BI)	PARTIES PRENANTES DE LA MISSION (PPM)	MESSAGES CLÉS (MC)
ED1.Communication d'informations aux parties prenantes internes et externes de la mission sur la finalité et les objectifs de la MANUC	OD1.Renforcement de la coopération entre les ressortissants du pays et le bataillon d'infanterie des Nations Unies	BI1. Changements dans les modes de vie BI2. Prédominance d'un groupe ethnique BI3. Présence de groupes religieux BI4. Présence de groupes politiques BI5. Présence de groupes belligérants	PPM1. Population générale du Carana PPM2. Responsables locaux et institutions politiques PPM3. Groupes ethniques locaux PPM4. Associations locales PPM5. Chefs religieux locaux PPM6. Personnel d'organisations internationales et d'ONG sur place PPM7. Entreprises locales PPM8. Médias locaux PPM9. Police PPM10. Personnes déplacées PPM11. Populations vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, personnes LGBTIQ+ et personnes handicapées).	MC1. La MANUC est présente à l'invitation du Gouvernement du Carana et agit en vertu d'un mandat légitime des Nations Unies MC2. La détermination de la MANUC à instaurer la paix est forte MC3. La MANUC est présente pour créer les conditions permettant aux parties prenantes de la mission d'apporter une aide humanitaire MC4. Le Traité de Kalari et l'état de droit doivent être respectés dans l'intérêt supérieur de tous les habitants du Carana
ED2.Renforcement de la communication ouverte avec les parties prenantes de la mission	OD2.Amélioration de la diffusion de l'information entre les ressortissants du pays et le bataillon d'infanterie des Nations Unies	BI6. Changements de dirigeants au niveau local BI7. Évolution de la situation de sécurité au niveau local BI8. Degré de consommation d'alcool au niveau local		
ED3.Soutien de la légitimité de l'état de droit et des droits humains		BI9. Prédominance d'un genre particulier		
ED4.Soutien de la liberté de circulation dans	OD3.Les personnes déplacées se sentent suffisamment en sécurité			

<p>la zone d'opérations</p> <p>ED5. Les ressortissants du pays se sentent suffisamment en sécurité pour demeurer ou retourner dans leurs foyers</p> <p>ED6. Renforcement de la communication avec les populations vulnérables, en particulier les femmes, dans la zone d'opérations (enfants, personnes déplacées, personnes âgées, personnes LGBTIQ+ et personnes handicapées)</p>	<p>pour rentrer chez elles</p> <p>OD4. Augmentation du nombre de signalements de violations des droits humains, en particulier contre des populations vulnérables (femmes, enfants, personnes déplacées, personnes âgées, LGBTIQ+ et personnes handicapées)</p> <p>OD5. Les ressortissants locaux font confiance à la MANUC</p> <p>OD6. Liberté de circulation des parties prenantes de la mission</p>	<p>BI10. Évolution de l'accès aux soins de santé au niveau local</p> <p>BI11. Nombre d'enfants dans les écoles (filles et garçons)</p> <p>BI12. Indicateurs de violences sexuelles liées aux conflits</p> <p>BI13. Indicateurs de protection de l'enfance : six violations graves contre des enfants</p>	<p>PPM12. Forces belligérantes locales</p> <p>PARTIES PRENANTES MOINS FACILES D'ACCÈS. Sur autorisation du commandement du bataillon.</p> <p>PPM13. Personnel d'organisations internationales ou d'ONG au niveau national ou international</p> <p>PPM14. Médias internationaux (coordination de l'ORP)</p> <p>PPM15. Personnel des parties prenantes de la mission des Nations Unies au niveau national ou international</p> <p>PPM16. Responsables politiques provinciaux et nationaux et leurs équipes</p>	<p>MC5. La paix, la prospérité et l'état de droit sont les pierres angulaires d'une bonne gouvernance</p> <p>MC6. Les actes de violence, les menaces et autres actes illégaux commis au Carana par quelque partie que ce soit feront l'objet d'une enquête et seront portés devant la justice</p> <p>MC7. Les enfants sont notre avenir et doivent être protégés contre la violence et les conflits</p> <p>MC8. La violence des groupes illégaux ou de tout autre groupe entrave les progrès sur la voie de la paix</p>
---	--	--	---	---



				<p>THÈMES À ÉVITER</p> <p>MC9. Le fait pour le bataillon d'infanterie des Nations Unies de sous-entendre que la mission est le premier rempart contre l'insécurité</p> <p>MC10. Tout sujet qui remet en cause l'impartialité de la mission</p> <p>MC11. Le fait d'accuser un groupe de menaces ou d'attaques contre des civils alors que plusieurs entités commettent des actes de violence contre des civils</p> <p>MC12. Toute spéculation sur l'issue d'enquêtes relatives aux droits humains ou à d'autres questions</p> <p>MC13. Tout commentaire sur la politique nationale des autres pays fournisseurs de contingents des Nations Unies</p>
--	--	--	--	--

Annexe C : Exemple de matrice d'engagement avec les parties prenantes de la mission (fictif)

N°	NOM DE FAMILLE	PRÉNOM	FONCTION	LIEU DE LA RENCONTRE	CONTACT BATAILLON	RÉSULTAT ESCOMPTÉ (tiré du tableau des effets de l'engagement)	DERNIÈRE RENCONTRE
1	TEEHERI	Mussafah	Personne âgée de Tereni	Son bureau	Groupe ou section d'engagement n° 1	ED2, ED5, OD1, OD5, comprendre l'escalade de la situation, obtenir un appui des Nations Unies	16 mars 2022
2	CARNITA	Rona	Chef du camp de Lora	Camp de Lora	Groupe ou section d'engagement n° 2	ED5, OD4, besoin d'une sécurité renforcée pour protéger les enfants	3 mars 2022
3	ZED	Inconnu	Responsable local	Neheri, Lepko	Groupe ou section d'engagement n° 3	ED5, OD1, OD3, comprendre la situation de sécurité	7 mars 2022



Annexe D : Exemple d'évaluation inclusive d'un village

Section 1 : *Informations de base, y compris votre nom [évaluateur(trice)] et le GDH du rapport. Les coordonnées doivent correspondre au quadrillage de la carte.*

Secteur :	Village :	Coordonnées :
Compagnie/section :	Nom de l'évaluateur(trice) :	GDH :

Section 2 : *Accès routier en été ou pendant la saison sèche et en hiver ou pendant la saison des pluies. Les véhicules peuvent-ils accéder à la zone ou doit-on se déplacer à pied ?*

Accès par la route :	Voiture :	4x4 :	Camion :		Accès par la route :	Voiture :	4x4 :	Camion :
Été/saison sèche	O/N	O/N	O/N		Hiver/saison des pluies	O/N	O/N	O/N



Section 3 : *Quelle est la composition de la population ? Combien compte-t-elle de personnes locales, rapatriées, déplacées ou réfugiées ? Si des personnes déplacées ou réfugiées sont présentes, pourquoi ne peuvent-elles pas rentrer chez elles ?*

Population actuelle		Hommes en âge de travailler (19-60 ans)	Femmes en âge de travailler (19-60 ans)	Filles (0-18 ans)	Garçons (0-18 ans)	Femmes âgées (+60 ans)	Hommes âgés (+60 ans)
	Locaux						
	Rapatriés						
	Déplacés						
	Réfugiés						
Nombre de déplacés/réfugiés	Secteur	Village	Qu'est-ce qui empêche leur retour ?				
66 déplacés							
51 réfugiés							
<p>Obstacles au retour : transport ; maison endommagée ; maison occupée ; village déserté ; insécurité générale ; violence sexuelle et fondée sur le genre ; enlèvement de garçons, de filles, de femmes ou d'hommes ; violence et meurtre d'hommes, de femmes, de garçons ou de filles ; peur des autres groupes ethniques ; accès à la nourriture et satisfaction des besoins élémentaires ; soins de santé ; éducation ; eau ; électricité ; autre (veuillez préciser).</p>							



Section 4 : *Qui sont les responsables locaux ? Cette section peut être personnalisée.*

Responsables locaux présents :		Assistant(e) de liaison	Maire/notable	Organisations de femmes
	Nom :			
	Tél. :			
	Imam/prêtre	Enseignant(e)	Soignant(e)	ONG
Nom :				
Tél. :				
	Autre	Autre	Autre	Autre
Nom :				
Tél. :				

Section 5 : *Le village ou la zone a-t-il (elle) été choisi(e) comme centre de distribution ou d'approvisionnement pour l'aide humanitaire ? Quels sont les villages desservis ?*

Stockage/ distribution d'aide humanitaire (O/N)	Qui est responsable de la distribution ?				Entrepôt/stockage local ?		
	ONG	Maire	Mosquée/ église	Pays hôte	O/N ?	Type :	Taille :
Centre de distribution ?	Le village stocke-t-il de l'aide humanitaire devant être distribuée ailleurs ? O/N				Dans l'affirmative, quels villages reçoivent de l'aide ? :		

Section 6 : Infrastructures (électricité, moyens de communication, eau et installations sanitaires, santé, éducation et dommages causés aux maisons et autres bâtiments)

Électricité :		Fonctionne ?	O/N ou par intermittence			Si par intermittence, combien d'heures par jour ?		
Moyens de communication :		Téléphone fixe	Téléphonie mobile	Radio	Télévision	Avis public	Presse	Affichage
Oui ou non :								
Combien de logements ?								
Accès pour les hommes								
Accès pour les femmes								
Eau et assainissement		Pourcentage de maisons équipées	À quelle distance ?	État actuel		Perception relative à l'eau :		
				Fonctionne/en panne		Qualité	Quantité	
						Bonne/mauvaise	Suffisante/insuffisante	
Puits								
Sources								
Canalisations								
Autre								
Santé	Consultations quotidiennes	Fonctionne ?	Effectifs ?			À quelle distance ?	Médicaments/équipements	Eau/Hygiène
			Médecins	Infirmier(ère)s	Auxiliaires médicaux			
Hôpital								
Dispensaire								
Transport								



Éducation	École ouverte :		O/N	À quelle distance ?	Nombre de :			
	Équipée :		O/N		Salles de classe	Enseignants	Garçons	Filles
Dommages causés aux maisons	Nombre total de maisons : 75			Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 5

Catégorie 1 : aucun dommage ou dommage secondaire. Catégorie 2 : fenêtres cassées, charnières et serrure de portes cassées, tuiles cassées ; pas d'eau ni d'électricité ; réparable. Catégorie 3 : toit détruit jusqu'à 30 % ; impacts légers d'obus ou de balles sur les murs ; dommages partiels dus au feu ; réparable. Catégorie 4 : toit détruit à plus de 30 % ; dommages graves dus au feu ; besoin d'un nouveau plancher ; portes et fenêtres détruites ; toute la tuyauterie et le câblage détruits. Catégorie 5 : destruction complète ; reconstruction nécessaire ; non réparable.



Section 7 : *Incidences des violations des droits humains et des atteintes à ces droits. Types de violation : violence sexuelle liée aux conflits, enlèvement, attaque d'un village, attaque d'une personne dans le village ou en dehors. Veuillez fournir des détails supplémentaires le cas échéant.*

Date :								
Lieu de la violation :								
Nombre de civils impliqués :								
Sexe et âge de la victime :								
Nombre d'agresseurs :								
Sexe et âge de l'agresseur ou des agresseurs :								
Identité de l'agresseur ou des agresseurs :								
Localisation de l'agresseur ou des agresseurs :								

Annexe E : Exemples de comportements des patrouilles.

Catégorie	Description	Caractéristiques
Grande ouverture	<ul style="list-style-type: none"> – Les soldats se comportent comme s'ils étaient parmi les leurs. – La conduite amicale est encouragée, y compris le fait d'engager la conversation, de sourire, de rire, de proposer de l'aide et de participer à la vie économique. – Les armes, le cas échéant, sont placées dans un étui ou en bandoulière dans le dos. Mesures de protection de la force minimales ; gilets pare-balles, casques et lunettes balistiques disponibles dans le véhicule, mais ni transportés ni portés. 	<ul style="list-style-type: none"> – Marque de confiance – Vecteur de gratitude – Démonstration de stabilité – Démonstration de sécurité – Sensation d'occupation militaire minimale, rapports de bon voisinage – Encourage les ressortissants du pays à avoir le même comportement vis-à-vis des forces des Nations Unies (collaboration) – Perception forte de « vie normale »
Ouverture	<p>Avenant.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les soldats se comportent comme des touristes dans un pays très différent du leur. Prudence mais curiosité, désir de faire de nouvelles rencontres et de se faire des amis. – Mesures de protection de la force réduites ; casques et lunettes balistiques transportés mais non portés ; armes en bandoulière contre la poitrine ou vers le bas. 	<ul style="list-style-type: none"> – Inspire la confiance – Marque de respect – Démonstration de sécurité – Image de confiance – Perception selon laquelle les soldats sont moralement « de leur côté » – Encourage les ressortissants du pays à avoir le même comportement vis-à-vis des forces des Nations Unies – Forces des Nations Unies perçues comme une cible facile – Disponibilité opérationnelle moyenne
Neutralité	<p>Professionnel, distant.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les soldats se comportent comme des policiers de la route ou des arbitres. Ils demeurent courtois et 	<ul style="list-style-type: none"> – Inspire le respect – Marque de professionnalisme – Démonstration de force

Catégorie	Description	Caractéristiques
	<p>polis mais n'entament pas de conversation ouverte.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les soldats répondent poliment aux demandes mais limitent la conversation au minimum et retournent à leurs tâches aussi vite que possible. – Les tâches sont exécutées en limitant les interactions, principalement pour minimiser les interférences civiles. La menace de la force n'est utilisée qu'en dernier recours. – Mesures normales de protection de la force. Casque et lunettes balistiques à verres clairs portés ; armes tenues vers le bas ou portées en bandoulière contre la poitrine, présence de véhicules blindés. 	<ul style="list-style-type: none"> – Accent mis sur la tâche à accomplir – Marque d'impartialité – Perception d'une force militaire professionnelle qui peut être en place pendant une période prolongée, qu'elle soit voulue ou non – Ressortissants locaux découragés d'interférer avec les opérations militaires – Force des Nations Unies perçue comme une cible intermédiaire
Fermeture	<p>Menaçant.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les soldats se comportent comme des gardes du corps protégeant un(e) VIP dans une foule hostile ; ambiance de tension préalable au combat. – Ordres succincts et directs, avec escalade jusqu'à l'obéissance. Mesures de protection de la force élevées ; casque et lunettes balistiques à verres opaques portés. – Armes tenues vers le haut ou en position d'attente. Soldats embarqués dans des véhicules blindés ou en position de tir. 	<ul style="list-style-type: none"> – Inspire la peur – Démonstration de force – Démonstration de tolérance zéro – Impression que la force militaire est résolue à débusquer et à vaincre un ennemi – Dissuasion des interférences avec les opérations – Non-combattants poussés à quitter la zone d'opérations – Force des Nations Unies perçue comme une cible difficile



Catégorie	Description	Caractéristiques
<p>Fermeture hermétique</p>	<p>Surpuissance.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les soldats se comportent comme s'ils fondaient sur un objectif. Les civils sont considérés comme une menace possible. – Les ordres sont donnés en criant, les obstacles sont écartés et les personnes sont jetées à terre. – Mesures de protection de la force élevées ; casque et lunettes balistiques à verres opaques portés. - Armes tenues vers le haut ou en position d'attente. Soldats embarqués dans des véhicules blindés ou se déplaçant à couvert. 	<ul style="list-style-type: none"> – Suscite la panique, l'obéissance et le ressentiment – Démonstration d'une détermination sans faille – Démonstration de l'aptitude au combat – Perception de la force militaire comme un occupant et un conquérant – Locaux incités à fuir la zone s'ils le peuvent – Force des Nations Unies perçue comme une cible difficile